

Documents à transmettre (par voie postale uniquement)

Les pièces d'Etat Civil

- Copie de la carte d'identité ou passeport ou permis de conduire
- En original : un acte intégral de mariage (à demander à la mairie de mariage) – 3 mois
- une copie du contrat de mariage s'il y a lieu
- une copie du livret de famille
- en original : acte de naissance de chacun des époux
- en original : acte de naissance des enfants – 3 mois

Les justificatifs des revenus

- dernier avis d'imposition
- dernière déclaration de revenus
- avis d'impôt sur les 10 dernières années (ou depuis le mariage) en cas de demande de prestation compensatoire uniquement
- bulletins de salaires décembre dernier
- et année en cours
- dernier avis CAF

Concernant le patrimoine

- liste du patrimoine propre, commun ou indivis de chaque époux avec valorisation
- ▶ indiquer les biens immobiliers, véhicules (voitures, motos etc), et lister les comptes bancaires

Les justificatifs des charges

- dernière échéance de loyer, ou tableau d'amortissement du prêt immobilier
- copie avis de taxe habitation
- copie dernier avis de taxe foncière
- deux dernières factures électricité
- deux dernières factures téléphone
- deux dernières factures Eaux
- avis échéance Assurance habitation
- avis échéance Assurance véhicule
- avis échéance Mutuelle santé
- tableau d'amortissement des prêts en cours

Pour le(s) enfant(s)

- justificatif de scolarité
- frais de transport
- activités extra-scolaire
- etc